

## COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE

du 9 février 2013

### ● Accueil des adhérents :

Adhérents annuel : 47      Présents : 23      Pouvoirs excusés : +8      Votants : 31  
Le quorum est atteint : l'Assemblée Générale ordinaire est ouverte.

### ● Rapport du Président :

Annonce des vœux du président à l'ensemble des présents en salle et remerciement aux adhérents 2012, ainsi qu'au Président de la Fédération de pêche des Ardennes. Il informe l'assemblée sur l'ensemble du travail effectué par le comité mis en place cette année :

- Aménagement de la maison et de ces abords .
- Fabrication du local tondeuse .
- Des diverses animations effectuées en particulier avec Fédération de pêche des Ardennes (*fête de la pêche, exposition à la mairie d'Elan, initiation aux jeunes écoliers, démonstration au Domaine de Vendresse*)
- Le Président nous informe de l'augmentation des adhérents et surtout du nombre d'adhérents journaliers (69) qui a été important, dû au niveau des rivières en 2012 .
- Le président a également signalé le rachat de matériel d'entretien et d'une camera pour une surveillance du braconnage, ces différentes dépenses seront détaillées par le trésorier.
- Il informe de la quantité du rempoissonnement effectué qui est dans la moyenne : 340kg d'arc-en-ciel + 30kg de fario

Un vote est demandé pour acceptation du rapport moral , résultat : unanimité.

### ● Bilan financier :

Le bilan financier a été supervisé et validé par un commissaire au comptes : Mr Jean-Marie Risman à la demande du comité

Il présente en détail les divers dépenses effectuées par le comité pour l'entretien du site et les différents travaux. (outillage, matériel, béton etc....)

Pendant le rapport du bilan du trésorier, une question est posée sur le poisson repris par le pisciculteur (*quantité dûe suite à la vidange 2011*) le trésorier répond à cette question ; Environ 110kg dû qui seront déversé pour le début d'année ; il est souligné la bonne entente avec le pisciculteur.

Le bilan financier est mis au vote par l'Assemblée qui le valide à l'unanimité.

### ● Budget Annuel 2013 :

- Le trésorier propose son budget 2013.

Après modification et proposition des adhérents concernant la quantité du rempoissonnement envisagé le budget est validé en l'état à l'unanimité.

### ● Élection d'un nouveau membre:

Mr Demangeclaude André a déposé par écrit une demande pour intégrer le Comité, un vote est demandé.

Contre 2      Pour 29

Un nouveau membre est désormais présent au sein du Comité de l'association, soit un nombre de 6 personnes.



## ● sondage 2013 :

- Suite à la réponse mitigée (en quantité) au sondage pour la présence aux travaux de nettoyage, une discussion animée et constructive s'en suit. Des éléments de réflexion supplémentaires sont débattus ; Il est décidé de remettre en discussion entre adhérents 2013 ce questionnement. Celui-ci servira à présenter une proposition au vote à la prochaine Assemblée Générale, suivant la tendance ressentie.

## ● Tarif 2013 :

Le tarif de la carte annuelle reste inchangée.

- 110 €/an pour un adulte      ½ Tarif pour les étudiants et – de 18 ans, soit 55€
- la ½ journée 20 €              la journée 25 €

## ● Date des travaux et montage mouche

**Les 23 février, 2, 16 et 23 mars sont les dates retenues par le comité.**

Les matinées seront consacrées au montage de mouches de 10h à 12h. Les 2 premières dates à l'Office du Tourisme d'Elan, les 2 suivantes dans la Maison des Pêcheurs.

Plusieurs axes de travaux, de 14h à 17h sont prévus (élagage, débroussaillage, dalle, barrière, clôture)

**Veillez noter que lors des journées de nettoyage, la pêche est interdite aux adhérents annuels, jusqu'à la fin des travaux de la journée.**

## ● Repas et Concours

Le concours annuel s'effectuera le 12 mai.

Le repas d'automne est déplacé au 22 septembre pour de meilleures conditions climatiques et pour ne pas être gêné par le Sedan/Charleville.

## ● Questions diverses :

- Question : Quelles sont les conditions de protection que les adhérents ont avec l'assurance de l'association ?
- Réponse : tous les adhérents sont couverts en action de pêche et sont couverts sur l'ensemble du site et lors des animations extérieures relatives à l'Association. Pour les accompagnateurs leur assurance civile prend le relais.
- Question : Pourquoi il n'y a plus de site internet ?
- Réponse : Dû au changement de fournisseur d'hébergement, mais cela sera réparé assez vite.
- Question : Où peut-on déposer l'argent pour les journées no-kill en cas où il n'y a personne ?
- Réponse : Sous enveloppe fermée, à l'Office du Tourisme ou dans la boîte aux lettres de la maison de pêche ou dans la boîte aux lettres de la mairie d'Elan.
- Question : Un groupe de pêcheurs belges a tenté de joindre l'association par le numéro de portable sans réponse. Il semblerait que ces personnes soient venus pêcher sans accord préalable et sans règlement.
- Réponse : Pour information le téléphone de l'association est toujours disponible, il suffit de laisser un message vocal et ces coordonnées pour être rappelé. S'ils avaient eu la volonté d'être en règle, c'est ce qu'ils auraient fait. Nous serons attentifs à ce dysfonctionnement exceptionnel.

*POUR INFORMATION : chaque adhérent recevra un règlement intérieur modifié qui devra être signé pour acceptation*

L'ordre du jour étant terminé, et les questions épuisées, le président clos l'Assemblée Générale ordinaire et propose le verre de l'amitié aux personnes présentes.